AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C0243
FR0004045540-FS0107

13 février 2014

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ITS GROUP

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 13 février 2014, M. Jean-Michel Benard a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 3 août 2011, par suite d'une augmentation de capital de la société ITS GROUP, le seuil de 30% du capital de la société ITS GROUP et détenir, au 3 août 2011, 1 688 170 actions ITS GROUP représentant 3 286 346 droits de vote, soit 29,99% du capital et 40,57% des droits de vote de cette société[1].

M. Jean Michel Benard a précisé détenir, au 13 février 2014, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société Cloud Invest[2] qu'il contrôle, 1 688 170 actions ITS GROUP représentant 2 776 340 droits de vote, soit 26,84% du capital et 33,87% des droits de vote de cette société[3], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Jean-Michel Benard	1 088 170	17,30	2 176 340	26,55
Cloud Invest	600 000	9,54	600 000	7,32
Total Jean-Michel Benard[4]	**1 688 170**	**26,84**	**2 776 340**	**33,87**

Par ailleurs, au titre de l'article 223-14 III 1° et IV du règlement général, le déclarant a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire de la société Cloud Invest qu'il contrôle, au 13 février 2014, 743 518 BSAR exerçables jusqu'au 25 février 2014, chaque bon pouvant donner droit, par exercice au prix de 2,57 €, à une action ITS GROUP[5].

[1] Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 5 628 968 actions représentant 8 101 169 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Contrôlée par M. Jean-Michel Benard.
[3] Sur la base d'un capital composé de 6 289 411 actions représentant 8 198 254 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[4] Cf. D&I 214C0241 du 13 février 2014.
[5] Cf. notamment prospectus visé par l'AMF le 4 février 2009 sous le n°09-026.